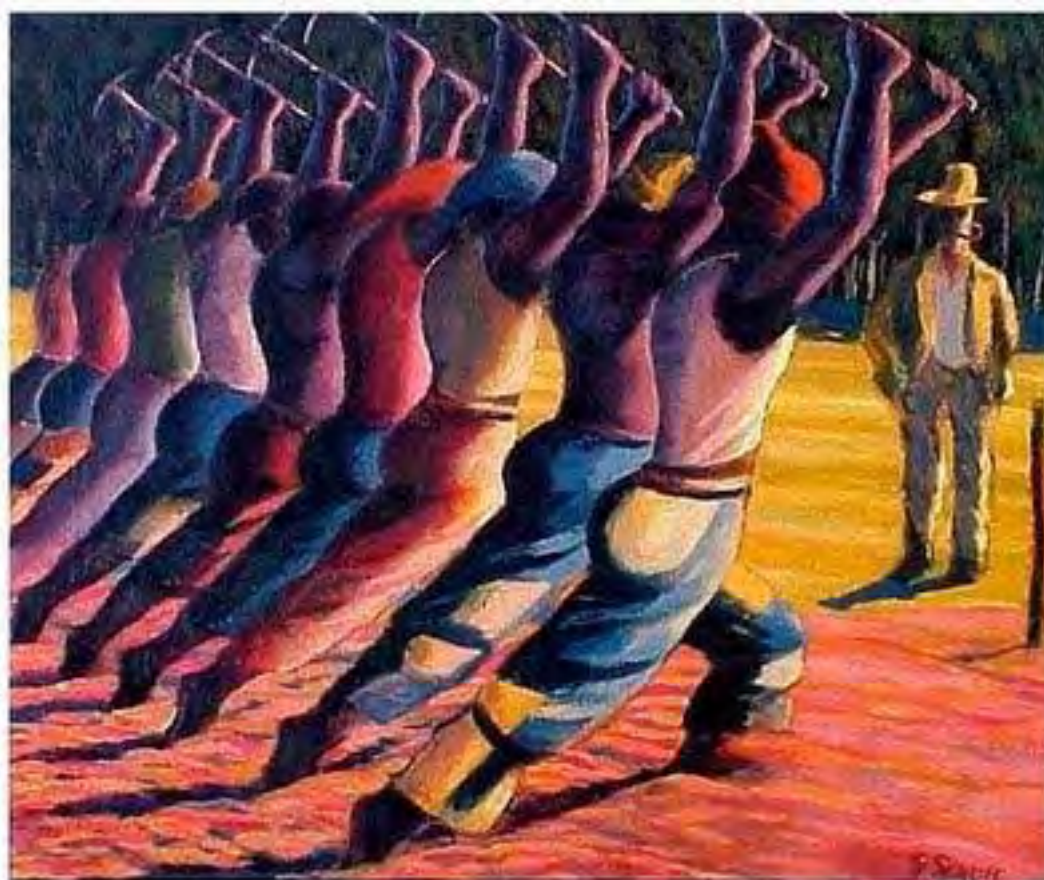


L'apartheid : une page noire de l'Afrique du Sud



Song of the Pick (1946) de Gerard SEKOTO :
« domination blanche, mais aussi solitude du gardien
et puissance des Noirs pris dans l'univers carcéral »

L'apartheid, tout le monde en a entendu parlé, tout le monde a vu à la TV ces déchainements de violence entre populations noires et forces répressives de la police du régime ségrégationniste, mais peu en connaissent les origines profondes - si ce n'est la peur des blancs d'Afrique d'être refoulés hors d'Afrique par la masse des peuples noirs environnants dans le mouvance de la décolonisation.

De même on connaît mal, en général, les conditions de son abolition quasi miraculeuse dans le contexte de guerre civile qui prévalait alors, ainsi que le post-apartheid trop souvent résumé en l'épopée héroïque de Nelson MANDELA, en oubliant la corruption, la criminalité et l'extrême inégalité qui prévalent encore.

Cet exposé va essayer de répondre à ces interrogations.

Sommaire :

1. La définition de l'apartheid	page 2
2. L'apartheid n'est pas né en 1948, mais bien avant	page 2
3. Les 3 étapes de la mise en place de l'apartheid	page 5
4. La fin de l'apartheid : miracle ou conjonction de circonstances favorables ?	page 9
5. Le post-apartheid	page 12
6. En conclusion ...	page 14
7. Annexe 1 : les bantoustans instaurés selon la loi de 1974	page 15
8. Annexe 2 : les nouvelles provinces depuis 1994	page 16
9. Annexe 3 : l'actualité du post apartheid dans la presse de 2017	page 17
10. Annexe 4 : une histoire de drapeaux	page 18
11. Annexe 5 : chronologie détaillée de l'apartheid (1948 -1991)	page 19

1. La définition de l'apartheid

D'après les dictionnaires, l'apartheid est un mot masculin de langue afrikaans – la langue des colons hollandais – mot partiellement dérivé du français, signifiant « séparation, mise à part » et désignant une politique dite de « développement séparé » affectant des populations selon des critères raciaux ou ethniques dans des zones géographiques déterminées.

Et les dictionnaires de poursuivre aussi :

- l'apartheid fut conceptualisé et introduit à partir de 1948 en Afrique du Sud par le Parti national des Afrikaners et aboli le 30 juin 1991 ;
- il se voulait l'aboutissement institutionnel d'une politique et d'une pratique jusque-là empirique de ségrégation raciale élaborée et pratiquée en Afrique du Sud depuis la fondation par la Compagnie néerlandaise des Indes orientales de la colonie du Cap en 1652.

Il est donc bien admis que l'apartheid trouve ses racines bien avant 1948, même si l'Histoire a sanctuarisé son point de départ à cette date.

De même, 1991 n'est qu'une fin juridique et politique de l'apartheid et le début d'un post-apartheid, mais pas la fin absolue de l'apartheid tant les conséquences économiques et sociales de cette politique sont encore présentes malgré des vœux de réconciliation nationales prônés et mis en œuvre par Nelson MANDELA .

2. L'apartheid n'est pas né en 1948, mais bien avant

L'apartheid est, en effet, pour la plupart des auteurs qui ont écrit sur le sujet, l'aboutissement d'une longue histoire de conflits et de ségrégations raciaux, qui a commencé avec l'implantation d'européens – ceux qui allaient devenir les Boers, puis les Afrikaners, dans la région du Cap à partir du 17^{ème} siècle.

Mais nous n'allons pas revenir en détail sur les événements qui ont accompagné l'histoire du peuple des Boers depuis 1652 jusqu'au 20^{ème} siècle, ni sur leurs nombreux conflits de défense et de conquête avec les autochtones des différentes régions qu'ils ont traversées dans leur développement à partir du Cap vers le nord-est de l'Afrique australe, ni sur leur

défaite politique et militaire devant les Britanniques depuis l'arrivée de ceux-ci fin du 18^{ème} siècle.

Par contre, pour ce qui concerne le sujet strict de l'apartheid, nous retiendrons de cette tranche d'Histoire,

- premièrement, que les Boers ont été à l'origine de relations de maîtres à esclaves avec des populations asiatiques et est-africaines issues des comptoirs de la Compagnie des Indes, devenues les Métis ou les « Coloured » de la classification raciale des instigateurs de l'apartheid, dont le statut a toujours été privilégié par rapport à celui des Noirs, peut-être parce que beaucoup d'entre eux venaient de l'union d'un maître Boer avec son esclave ;
- deuxièmement que les Boers ont aussi soumis à leur service différentes populations noires d'éleveurs nomades – notamment, les Khoïkhoï – dont la situation n'était guère plus enviable que celle des esclaves asiatiques, voire situation dégradée après l'abolition de l'esclavage en 1833 à l'initiative des Britanniques ;
- nous avons aussi retenu de l'Histoire que l'antagonisme développé par les Boers à l'égard des Britanniques lors de la prise de contrôle du Cap par ces derniers, puis lors de leur « *Grand Trek* », s'est trouvé exacerbé par la conclusion victorieuse des deux Guerres dites des Boers pour la conquête des territoires aurifères du Nord-Est à l'avantage des Britanniques de la fin du 19^{ème} siècle et a été à l'origine de la mobilisation des Boers autour du Parti national, qui trouva son apogée avec sa victoire lors des élections générales de 1948 et a alors ouvert la voie à l'application politique et institutionnelle des théories ségrégationnistes muries au sein de la communauté calviniste des colons hollandais ;
- nous avons enfin retenu des premières années de l'Afrique du Sud que c'est par la doctrine calviniste de la prédestination, selon laquelle l'Homme est prédestiné par Dieu et a créé des élites pour diriger le monde et des non-élus pour obéir aux premiers, que les concepts ségrégationnistes ont d'abord été avalisés par les prédicateurs de l'église réformée hollandaise. Les Boers, désormais appelés Afrikaners pour montrer leur attachement à la terre d'Afrique, isolés dans le *veld* pendant et après le « *Grand Trek* », s'étaient ainsi facilement assimilés au peuple « élu » et bon nombre d'entre eux ont cru jusqu'à la fin des années de l'apartheid, que Dieu leur avait donné l'Afrique du Sud comme il avait donné le pays de Canaan aux Hébreux, les Noirs étant assimilés aux Cananéens.

On voit donc, à travers ces rappels historiques, que c'est à la fois par cet idéalisme et quasi fanatisme religieux, mais aussi par intérêt et par sécurité que les Afrikaners élaborèrent alors le système d'apartheid, qui, selon eux, étaient le seul moyen pour leur permettre non seulement de survivre en tant que groupe ethnique distinct, mais aussi pour préserver leurs intérêts de classe au sein du groupe blanc.

L'apartheid est connu comme un gros arsenal juridique répressif destiné à assurer la survie du peuple afrikaner comme ethnie dominante, mais elle est à l'époque présentée comme « *un instrument de justice et d'égalité qui doit permettre à chacun des peuples qui constituent la société sud-africaine d'accomplir son destin et de s'épanouir en tant que nation distincte* » (sic).

Ainsi, la doctrine officielle des nationalistes afrikaners était que l'apartheid ouvrirait des carrières et laisserait leurs chances aux non-Blancs, et particulièrement aux Noirs majoritaires, chances qu'ils n'auraient pu saisir s'ils avaient été obligés d'entrer en compétition avec les Blancs au sein d'une société intégrée. Avec la volonté affichée de revaloriser les différentes ethnies du pays pour mieux les diviser et les contrôler, l'Afrique du Sud des nationalistes Afrikaners était alors l'un des très rares Etats centralisateurs à prêcher

le droit au séparatisme racial et spatial.

Cependant, à aucun moment les propres aspirations des peuples noirs d'Afrique du Sud ne furent prises en considération : l'apartheid leur fut imposé dans la plus pure tradition du *baasskap* (c'est à dire la « domination du maître » en afrikaans).

Mais l'apartheid n'est pas né des seuls nationalistes Afrikaners : le système colonial britannique a comporté des prémices de l'apartheid. En effet, c'est à partir de 1910 et de la création de l'Union sud-africaine que fut mise en place une législation raciste à l'échelle du pays, dont bien des éléments ont été repris après 1948 par l'apartheid.

La loi fondamentale, porteuse des conséquences économiques et géographiques les plus fortes, fut le *Native Land Act* de 1913 : basé sur le système des réserves établi à l'époque coloniale et dans les républiques boers, il divisa le territoire sud-africain entre des terres autochtones issues des anciens territoires et Royaumes africains destinées aux Noirs (13 % du pays, pour 67 % de la population) et les terres destinées aux Blancs, aux zones urbaines et aux administrations publiques (87 % du pays, pour 21 % de la population) ; à l'extérieur de ces réserves la loi interdisait la circulation des non-Blancs et leur installation sur les terres appartenant aux Blancs, dont dans les zones urbaines ; à partir de cette date, le territoire sud-africain fut divisé en deux et le restera légalement jusqu'en 1991 (avec de nombreux réaménagements territoriaux) et dans les faits même toujours aujourd'hui.

Le *Native Land Act* de 1913 a ainsi jeté sur les routes des dizaines de milliers de Sud-Africains noirs (d'aucuns parlent de près d'un million) qui durent quitter les terres de leurs ancêtres que la loi venait de déclarer « blanches ».

Les années 1920, économiquement difficiles en Afrique du Sud ne furent pas neutres non plus en ce qui concerne la montée en puissance de l'apartheid, car elles furent marquées par la cristallisation des oppositions sociales, raciales et ethniques et la montée d'un cran du nationalisme Afrikaner :

- en premier lieu, la modernisation de l'agriculture ruina l'agriculture traditionnelle des Afrikaners et poussa la population afrikaner des zones rurales massivement vers les villes où elle était en concurrence avec la main-d'œuvre africaine noire, elle aussi déracinée, notamment en conséquence du *Native Land Act* ;
- au même moment, les patrons industriels et miniers tentaient de résoudre leurs problèmes en diminuant les coûts de main d'œuvre, donc en employant de plus en plus de Noirs au dépend du prolétariat d'origine afrikaner ;
- la population blanche ouvrière se souleva contre la politique de bas salaires du patronat : il y eut de fortes répressions (dont celle des mines d'or de Witwatersrand, en 1922, particulièrement meurtrière)
- pour autant, la législation de la décennie donna satisfaction au prolétariat blanc avec :
 - en 1923, le *Native Urban Areas Act* mit en place le principe selon lequel les Noirs n'étaient tolérés en zone urbaine que dans la mesure où ils avaient un emploi ;
 - en 1924, le *Industrial Conciliation Act* exclut les Noirs de toute négociation sociale et salariale.

Par la suite, la croissance rapide de l'industrialisation des années de la Seconde Guerre Mondiale accéléra la croissance urbaine (la population de Johannesburg doubla à cette époque) avec, malgré les lois de 1913, 1923 et 1924, arrivée massive de populations noires en zone urbaine et dépassement de la population d'origine européenne par la population noire dans les villes, ceci d'autant que le patronat, bien souvent d'origine britannique, poussait à la libéralisation du régime vis-à-vis des Noirs pour créer une élite noire et une

main d'œuvre stable et de qualité, provoquant là encore la peur chez bon nombre de Blancs d'origine afrikaner.

Dans ce contexte, la société secrète « Afrikaner Broederbond » (ou « Broederbond », tout court) fut fondée en 1918 avec pour objectif la promotion politique, sociale et économique des Afrikaners et, à l'origine, l'établissement d'un contre-pouvoir face aux ambitions des Britanniques ; le Broederbond fut particulièrement impliquée dans la montée du nationalisme afrikaner et dans la réflexion et la mise en place du dogme de l'apartheid par le Parti national avant la victoire sans partage aux élections générales de 1948 ; avec une organisation calquée sur la franc-maçonnerie – mais évidemment des mobiles fondamentalement différents – le Broederbond fut ensuite le point de rencontre des ministres, des officiers de l'armée, des hommes de l'église calviniste des universitaires, des enseignants et des officiers de police du pouvoir Afrikaner à partir de 1948 jusqu'en 1991.

On voit donc bien que les grandes fractures raciales, sociales et politiques sur lesquelles s'appuiera l'apartheid se sont en fait dessinées bien avant 1948 et que les Britanniques ont eu aussi leur part de responsabilité à côté des Afrikaners du Parti national.

3. Les 3 étapes de la mise en place de l'apartheid

Lors de la victoire aux élections de 1948, le Parti national s'est appelé le « *Parti national purifié* » et son leader, Daniel François MALAN, a alors déclaré : « *Aujourd'hui, l'Afrique du Sud nous appartient de nouveau (...), fasse que Dieu nous accorde qu'il en soit désormais toujours ainsi.* ».



Le premier gouvernement nationaliste afrikaner en 1948 avec, au premier rang : JG STRIJDOM, Nicollas HAVENGA, DF MALAN, EG JANSEN et Charles SWART



Daniel François MALAN, premier ministre à partir de 1948

Ce fut certes la revanche des Afrikaners par rapport aux humiliations passées et à l'acculturation anglophone, mais aussi, et surtout, une affirmation par rapport à un autre danger, celui du « *Swaartgevaar* », c'est à dire « *le péril noir* » avec, en 1950, 9 millions de Noirs en 1950, pour moins de 3 millions de Blancs).

Ce que souhaitaient les Afrikaners était bien sûr d'être maîtres chez eux ; mais ils voulaient surtout que les groupes raciaux et les ethnies cohabitent le moins possible en les renvoyant chacun sur des territoires séparés et ce, sous le prétexte que c'était ainsi la meilleure façon de leur donner une chance de se développer sans la concurrence d'une autre race ou ethnie plus performante, notamment les Blancs ; en réalité, c'était aussi une façon de diviser les populations noires et de raviver des rivalités entre ethnies pour mieux les contrôler, plutôt que devoir faire face à une population noire unie et solidaire.

L'apartheid a connu en quarante ans d'existence, 3 périodes :

Les **années 50 et 60** constituèrent la première période de l'apartheid avec tout un arsenal législatif permettant aux autorités d'imposer leurs principes raciaux, avec la mise en place d'une administration spécifique (un ministère des affaires indigènes) et un dispositif répressif au service du nouveau régime.

Deux textes de loi de 1950 servirent de piliers au nouveau régime politique imposé à l'Afrique du Sud par le gouvernement du Parti national des Afrikaners :

- le *Group Areas Act* qui imposait le classement de tout individu dans un des quatre groupes raciaux reconnus officiellement : Africains, Coloureds, Asiatiques ou Blancs ;
- et le *Population Registration Act* qui impliquait la définition de zones de résidence racialement séparées.

Outre exclusion des droits politiques l'ensemble des non-Blancs, l'apartheid de cette époque comprenait trois aspects principaux :

- en premier lieu, le « **petit apartheid** » qui couvrait l'ensemble des lois qui protégeaient l'intimité des Blancs dans leur vie quotidienne des contacts avec les non-Blancs : c'était l'aspect le plus criant du système, et le mieux connu à l'étranger, qui interdisait les unions mixtes (loi de 1949) et les relations sexuelles interraciales (loi de 1950), qui imposait la ségrégation des lieux publics, depuis les plages jusqu'au bureau de poste (la loi de 1953 sur les commodités publiques distinctes - les toilettes, les fontaines et tous les aménagements publics)

Parmi les autres lois promulguées dans le cadre du *petit apartheid*, il faut noter :

- la loi de 1950 suppression du communisme, permettant d'interdire tout parti politique catalogué comme communiste par le gouvernement, notamment l'ANC suspecté de trop de proximité du parti communiste
 - la loi de 1953 d'éducation bantoue, concernant le programme scolaire des Noirs ;
 - le retrait de 1953 du droit de grève et de résistance passive aux travailleurs noirs ;
 - la loi de 1956 sur le travail et les mines, formalisant la discrimination raciale dans le monde du travail.
- le « **grand apartheid** », lui, correspondait véritablement à la division spatiale de fond du pays ; il reposait sur l'application du *Group Areas Act* qui définissait les zones de résidence de chaque groupe social et ethnique et l'organisation du territoire en terres européennes, dites terres « blanches » et réserves africaines pour non-Blancs, dites terres « noires » (bientôt appelées « bantoustans », c'est à dire « Etats bantous »).

Il s'appuyait sur la loi de 1954 de relocalisation des indigènes, permettant de déplacer les populations noires vivant en zones déclarées blanches (« *Native Resettlement Act* ») et sur celle de 1958 sur la promotion de gouvernements noirs autonomes, créant les bantoustans sous administration de non-Blancs;

La séparation de l'espace national entre terres « blanches » et terres « noires » fut accompagnée de la mise en œuvre d'un système de contrôle des déplacements des populations noires : le port d'un passeport intérieur pour circuler dans le pays et vivre en zone « blanche » fut imposé. Ce document, appelé le *dom pass*, devait porter mention de l'employeur blanc du travailleur et pouvait être contrôlé à tout moment. Ainsi pouvait être appliqué l'obligation d'emploi pour résider hors des terres affectées aux travailleurs noirs.

L'apartheid impliqua des déplacements de populations pour éliminer ce qui fut appelé des « taches noires », c'est à dire l'ensemble des secteurs en zones « blanches » occupés par des Noirs : près de 5 millions de personnes furent déplacées, soit depuis les zones rurales « blanches » vers les réserves, soit en ville vers des *townships* ségrégés.

- en troisième lieu, l'« **apartheid économique** » interdisait les emplois qualifiés et la pratique d'activités commerciales indépendantes aux non-Blancs : assurer le plein-emploi aux populations blanches d'origine européenne et satisfaire ainsi l'électorat afrikaner du Parti national était sans nul doute le principal objectif de cette mesure, au mépris de toute préoccupation économique et sociale et, par ailleurs, fort contestée par le patronat d'origine britannique, en général.

Cette politique fut accompagnée d'une répression violente de toute forme de contestation : ainsi, en 1960, à Sharpeville, *township* du Sud de Johannesburg, la police tira sur une foule de manifestants qui protestait contre le *pass* et tua 69 personnes.

Les **années 70** constituèrent la deuxième époque de l'apartheid : le « développement séparé » y fut redéfini dans le cadre de la politique des « bantoustans » qui consistait à transformer les réserves africaines de la loi de 1913 *Native Land Act*, légèrement agrandies, mais non industrialisées, ni valorisées par l'Etat, en territoires autonomes, puis indépendants ; et à obliger tout Noir sud-africain ne travaillant pas pour un employeur Blanc à y résider, en principe, selon son ethnie d'origine.

Ce fut dans les années 70, notamment, l'instauration de loi de 1974 de citoyenneté des Noirs des bantoustans, leur retirant la citoyenneté sud-africaine issus de communautés ethniques relevant de bantoustans déjà créés.

Les bantoustans furent au nombre de 10, créées en fonction des appartenances ethniques telles que définies par les Européens, mais seuls quatre bantoustans devinrent officiellement « indépendants » (Transkei, Ciskei, Bophuthatswana et Venda), sans pour autant être reconnus comme tels par la communauté internationale, les six autres restant « autonomes » (Gazankulu, KaNgwane, KwaNdebele, KwaZulu, Lebowa et Qwaqwa) – voir Annexe 1.

Cette poursuite à l'extrême de ségrégation spatiale eut des conséquences économiques et sociales désastreuses,

- faisant des Noirs sud-africains des travailleurs immigrés dans leur propre pays puisqu'ils devenaient de fait des « citoyens » des bantoustans, devenus pays indépendants de l'Afrique du Sud ;
- et laissant un héritage de misère et de sous-équipement dans des régions entières, à l'origine déjà sous développées, abandonnées sans ressources budgétaires ni investissements d'infrastructure par leur pays d'origine et, évidemment peu attractives pour tout investisseur privé.

Dans les villes, la mise en place de la politique des bantoustans justifia l'arrêt des constructions de logements, notamment dans les *townships*, provoquant l'explosion des formes illégales d'occupation des sols, avec développement de bidonvilles et de squatters.

Certaines zones de bantoustans, situées parfois à près de 100 km des lieux d'emplois (au nord de Pretoria ou dans la région d'East London, par exemple), devinrent des zones « dortoirs » de travailleurs urbains, et des systèmes de bus et de trains furent mis en place pour déplacer ces travailleurs sur de telles distances.

En ville comme en zone rurale, cette période fut celle d'un intense effort politique pour renforcer les identifications ethniques : les quartiers noirs africains furent divisés en secteurs

ethniques et, pour le régime de l'apartheid, la division ethnique des bantoustans permit alors de sur-diviser la communauté noire africaine pour faire apparaître la communauté « blanche » non pas comme minoritaire mais comme un grand groupe culturel homogène.

Les **années 1970** virent aussi

- un décret sur la langue Afrikaans, obligeant toutes les écoles, mêmes noires, à dispenser en afrikaans tous les enseignements de mathématiques, de sciences sociales, d'histoire et de géographie du niveau secondaire (1974) ;
- la loi de 1976 sur l'interdiction aux Noirs de l'accès à la formation professionnelle (les DRH apprécieront !)
- et le comble, la création du statut de « Blancs honoraires » accordé à des personnalités non-blanches, individuellement (telles que les diplomates de l'Ambassade du Malawi à Pretoria) ou à un peuple entier (comme les Japonais), leur permettant, par dérogation des lois de l'apartheid, d'avoir les mêmes droits que les Blancs.

Les **années 80** constituent la troisième et dernière période de l'apartheid.

Elles furent marquées, certes, par la promulgation de la nouvelle constitution de 1983 avec institution de trois parlements pour les Blancs, les Indiens et les Coloureds, mais rien pour la représentation des Noirs.

Les années 1980 furent surtout marquées par des violences, par des réformes de façade non convaincantes et par le blocage économique du système avec, notamment :

- suite aux émeutes de Soweto de 1976 en réaction à l'obligation faite aux écoles de n'enseigner qu'en Afrikaans, ce fut la reprise de la lutte contre le régime orchestrée par l'ANC et sa branche armée Umkhonto we Sizwe (MK) : ces organisations avaient été brisées dans les années 60 par l'emprisonnement ou l'exil de ses leaders (Nelson MANDELA à Robben Island, Oliver TAMBO en ZAMBIE), mais s'étaient organisées désormais à partir des camps de recrutement et d'entraînement d'Angola, de Tanzanie et Zambie, avec son cortège de sabotages, d'attentats et d'assassinats et la répression policière d'une extrême violence et cruauté, en retour ;
- ce fut les révoltes dans les townships contre l'éviction des squatters, avec répression par l'armée et assassinat des conseils municipaux mis en place par le régime ;
- ce fut de nombreuses grèves des étudiants et des travailleurs noirs ;
- ce fut le début d'une longue guerre civile au Natal entre les Zoulous anti-apartheid de l'ANC et ceux pro-apartheid de l'*Inkatha Freedom Party* (IFP), ces derniers bénéficiant de l'appui des forces de sécurité et de groupes paramilitaires du pouvoir blanc ;
- ce fut aussi dans les années 80 les réformes peu convaincantes d gouvernement, même si elles étaient bien orientées, telles que : l'autorisation de syndicats « noirs » ou « interraciaux », l'octroi de la citoyenneté sud-africaine aux Noirs des villes, l'ouverture des cabinets ministériels à des non-Blancs, l'abrogation de la loi portant interdiction des mariages mixtes, de celle sur les laissez-passers (« *Pass Laws Act* »), de celle fixant la liste des emplois réservés aux Blancs ou la suppression des mesures vexatoires de discrimination dans les lieux publics (aussi appelé « *petty apartheid* »), etc. ;
- mais parallèlement, ce fut aussi le blocage de l'économie sud-africaine – et par ricochet des pays voisins d'Afrique australe dont l'économie dépendait de son grand voisin – de par l'intensification des pressions internationales tant bien même le

gouvernement sud-africain développa durant cette période tout un système permettant de contourner ces sanctions en s'appuyant notamment sur l'internationalisation des grands groupes financiers ou industriels, d'investissements *off shore* et sur quelques états partenaires comme l'Israël et Taïwan, voire l'Allemagne et le Japon.

L'année 1986 fut notamment marquée par la poursuite de la répression, des milliers d'arrestations et des centaines de morts avec son cortège de bavures policières et de meurtres menés par de mystérieux « escadrons de la mort à la sud-américaine » touchant à la fois des universitaires blancs de gauche ou des personnalités noires impliquées dans des organisations civiles anti-apartheid.

Bien que des négociations secrètes directes entre l'ANC et des membres du Parti national fussent organisées depuis 1985 avec l'accord du gouvernement, le gouvernement du président Pieter BOTHA refusa d'aller plus loin dans ses réformes, soucieux de la scission de plus en plus importante entre Afrikaners modérés et conservateurs, espérant ainsi ne pas devoir renoncer aux fondamentaux de l'apartheid.

Cela dit, l'arrivée au pouvoir de Frederik DE KLERK changea la donne et après des hésitations, le régime du Parti national, ainsi que le Parti conservateur qui avait rejoint l'échiquier politique en faveur de l'apartheid, furent finalement obligés d'accepter l'idée de négociation avec l'opposition noire, notamment grâce aux bons offices et à la volonté farouche de paix de Nelson MANDELA de sa prison de Pollsmoor où il avait été transféré depuis 1982 après 19 ans de travaux forcés dans la forteresse de Robben Island, ainsi que grâce à l'action de Oliver TAMBO, président en exercice de l'ANC, réfugié en Zambie, moins populaire auprès des médias internationaux mais dont l'action a été décisive (voir Annexe 3, l'article du SUNDAY ARGUS du 5 novembre 2017 le concernant).

4. La fin de l'apartheid : miracle ou conjonction de la volonté et de circonstances favorables ?

Le mot « miracle » est couramment employé pour décrire la fin de l'apartheid abolie par la décision du président Frederik DE KLERK en 1991.

Ce terme fort, qui reflète le caractère très religieux de la société sud-africaine, est à mettre en perspective par rapport à la grande peur de la communauté blanche modérée et des observateurs internationaux d'une fin de régime dans un bain de sang, peur qui a perduré pendant 4 ans jusqu'à l'élection de Nelson MANDELA à la présidence en 1994.

La fin de l'apartheid était en effet loin d'être évidente tant la recrudescence de la violence était forte, y compris entre les communautés noires et notamment entre l'ANC et l'Inkatha, et la répression policière exacerbée.

Pour plagier Sénèque : « *Le miracle* [dans son cas, il parlait de « *la chance* »] *n'est que la conjonction de la volonté et de circonstances favorables* » et, en l'espèce, la fin de l'apartheid, loin d'être un miracle, est le résultat de la volonté farouche de deux leaders charismatiques de négocier et d'une conjonction de conditions favorables dont beaucoup sont d'ordre internationales.

Mais commençons par les **circonstances favorables**.

Parmi celles-ci, il est évident que **la fin de la guerre froide** a joué un rôle majeur.

En effet, le régime de l'apartheid se présentait sur la scène internationale comme un rempart contre la montée en puissance du communisme en Afrique australe de par son action à l'intérieur du pays contre les partis et les syndicats d'obédience communiste, comme à l'extérieur par les guerres menées par l'Afrique du Sud en Angola, en Namibie, au

Mozambique, justifiées par la lutte contre le communisme.

C'est en raison de ce contexte que l'Afrique du Sud de l'apartheid, malgré les discours officiels et les déclarations d'embargo économique, a pu compter sur des soutiens occidentaux, notamment des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ; c'est aussi pour cette raison que bien des groupes industriels privés occidentaux ont pu contourner l'embargo économique imposé par les Nations Unies.

La chute du communisme en Union Soviétique retira donc au régime de l'apartheid toute justification sur le plan géopolitique, donc ne justifiait plus que la communauté internationale ne le tolère.

Les **facteurs économiques** doivent aussi être invoqués.

Dans les années 1980, l'économie sud-africaine connaît sans doute la crise la plus grave de son histoire.

Ce qui, dans les pays du Nord, est interprété comme le changement de fond de la fin du 20^{ème} siècle, lié à la mondialisation de l'économie et à sa tertiarisation (notamment avec le développement du numérique), avec la nécessité de l'adaptation des structures économiques et de sa main d'oeuvre aux nouveaux besoins du marché, ceci s'est avéré extrêmement difficile à gérer par un régime d'apartheid dans lequel des millions de travailleurs noirs ont été maintenus dans l'ignorance et ont été institutionnellement interdits de formation professionnelle (loi de 1976), donc inadaptés à tout changement de l'industrie.

L'apartheid en tant que système de gestion de la main d'œuvre était devenu inadapté et les dirigeants du régime les plus éclairés en étaient devenus conscients.

De son côté, le patronat sud-africain qui certes avait profité du système que le Parti national avait fait peser sur le prolétariat noir, commençait à changer de cap politique et à le faire savoir : il craignait en effet que la situation ne passe de la révolte à la révolution et que l'énergie militante déployée par le prolétariat sud-africain ne soit contagieuse pour la population pauvre des pays avoisinants.

C'est ainsi que, pour faire pression sur le gouvernement BOTHA et préparer l'après-apartheid au plan syndical et social, Harry OPPENHEIMER, l'un des dirigeants de l'ANGLO-AMERICAN, grand trust minier présent sur tous les continents, incluant la célèbre compagnie diamantaire DE BEERS, conduisit en 1986 une délégation du patronat en Zambie pour y rencontrer la direction en exil de l'ANC et que des rencontres ont eu lieu à de multiples reprises en parallèle aux rencontres entre l'ANC et le gouvernement.

L'autre facteur essentiel a été bien sûr la **lutte de la population noire** elle-même que ce soit à tous les instants dans l'ensemble des *townships*, qu'orchestrée par l'ANC et sa branche armée (*Umkhonto we Sizwe*, la « lance de la nation ») depuis ses bases en Afrique australe (Zambie, Mozambique, Zimbabwe, Lesotho) qui a organisé l'entraînement de jeunes Sud-Africains infiltrés ensuite dans le pays pour y mener des actions de sabotage et y organiser des attentats.

A la même époque la direction politique de l'ANC en exil, dont Oliver TAMBO, compagnon de lutte de Nelson MANDELA, conduisait des campagnes d'information à l'échelle planétaire et parvenait à mobiliser l'opinion internationale en Europe et aux Etats-Unis (voir article en Annexe 3).

La presse aurait d'ailleurs joué un rôle plus important que les actions « terroristes » sur le territoire sud-africain.

Enfin, il n'est pas possible de négliger l'importance des **actions individuelles de deux leaders charismatiques, Frederik DE KLERK et Nelson MANDELA**, qui ont eu la volonté farouche de négocier et ont su négocier ensemble l'innégociable pour la mise en place d'une

politique de réconciliation nationale entre Noirs et Blancs et ont été à ce titre récompensés en 1993 par le Prix Nobel de la Paix.



C'est d'abord, l'intelligence politique de Frederik DE KLERK dont le passé politique au sein du Parti national ne préparait pas à une telle écoute, mais qui était connu pour son goût de la négociation (il disait notamment : « *la rigidité est mauvaise (...) je crois à la persuasion* »), et qui, avant de rencontrer Nelson MANDELA, s'était rendu en Zambie pour rencontrer en secret les représentants de l'ANC.

Mais c'est surtout Nelson MANDELA, qui parvint à initier les négociations avec le gouvernement de sa prison, d'abord avec le Ministre de la Justice de Pieter BOTHA en 1985, puis avec Pieter BOTHA lui-même début 1989, et enfin avec Frederik DE KLERK fin 1989, et réussit pour faire avancer les négociations à rassurer suffisamment ses interlocuteurs, notamment,

- en donnant des gages pour l'avenir des populations minoritaires blanches (en 1990, elles étaient de moins de 4 millions face à 34 millions non-Blancs) ;
- et en certifiant qu'il n'était pas en faveur d'un système communiste, sans mettre pour autant l'alliance de l'ANC avec le Parti communiste dans sa lutte contre l'apartheid.

Le processus d'abandon de l'apartheid et de réconciliation nationale entre Noirs et Blancs est alors engagé avec :

- le 2 février 1990, l'annonce la levée de l'interdiction de l'ANC et de plusieurs autres organisations anti-apartheid, ainsi que la libération et sans condition de Nelson MANDELA ;
- **le 30 juin 1991, vote par le Parlement sud-africain de la suppression des dernières lois piliers de l'apartheid** encore en vigueur qu'étaient la loi sur la classification raciale et celle sur l'habitat séparé ;
- en juillet 1991, élection de Nelson MANDELA comme président de l'ANC à l'occasion de la première conférence nationale de l'ANC en Afrique du Sud ; Oliver TAMBO, qui dirigeait l'ANC en exil depuis 1969, devient alors secrétaire national ;
- après quatre années de négociations constitutionnelles au sein d'une commission codirigée par Frederik DE KLERK et Nelson MANDELA, les premières élections multiraciales du **27 avril 1994 sont remportées largement par l'ANC (62,6 % des voix), débouchant sur l'élection de Nelson MANDELA, premier président noir de la République d'Afrique du Sud** ;
- à cette occasion un nouveau découpage des provinces est promu ainsi que des modifications de toponymie de certaines provinces et villes (voir Annexe 2)
 - le Cap-Occidental (*Western Cape Province*, Le Cap)
 - le Cap-du-Nord (*Northern Cape Province*, Kimberley)
 - le Cap-Oriental (*Eastern Cape Province*, Bisho)
 - le KwaZulu-Natal (*KwaZulu-Natal Province*, Pietermaritzburg)
 - l'État-Libre (*Free State Province*, Bloemfontein)

- le Nord-Ouest (*North West Province*, Mahikeng)
- le Gauteng (*Gauteng Province*, Johannesburg)
- le Mpumalanga (*Mpumalanga Province*, Nelspruit)
- le Limpopo (*Limpopo Province*, Polokwane)
- du côté des Afrikaners conservateurs, les utopies communautaristes furent rapidement abandonnées en faveur de la seule solution viable : l'acceptation, et suivant l'adage « s'adapter ou mourir », les derniers bastions nationalistes optèrent alors pour l'ouverture politique envers la majorité noire du pays.
- de 1996 à 1998, au titre de la réconciliation nationale, une **Commission de la vérité et de la réconciliation, présidée par l'archevêque Desmond TUTU**, a sillonné le pays pour récolter les témoignages des victimes et des oppresseurs, des partisans ou des opposants à l'apartheid, afin de recenser toutes les violations des droits de l'homme commis de 1960 à 1993 et d'éclaircir les crimes et exactions politiques commis au nom du gouvernement sud-africain, mais également les crimes et exactions commis au nom des mouvements de libération nationales.

Ainsi s'achève l'histoire de l'apartheid en Afrique du Sud, après plus de quarante années de racisme institutionnalisé et de « *développement séparé* », par l'établissement d'un « *Etat démocratique et inclusif, fondé sur les valeurs de la dignité humaine, du respect des droits de l'homme, de la liberté, de l'antiracisme, de l'antisexisme et de la primauté de la loi* » (sic).

5. Le post-apartheid

Il y a différents regards possibles pour l'Afrique du Sud du post-apartheid car, depuis 1994, le pays a en effet connu un double changement :

- d'un côté, des transformations rapides relevant du passage politique au post-apartheid : démocratisation, réintégration de territoires naguère mis à l'écart (les bantoustans), rééquilibrage socio-spatiale, dans le cadre du **Programme de reconstruction et de développement (RDP)** qui visait à réparer les injustices du passé grâce aux investissements publics et le rattrapage social des groupes anciennement défavorisés ;
- d'un autre côté, la réintégration dans le système économique mondial avec, notamment à partir de 1997, un **programme économique néo-libéral consistant à favoriser l'investissement privé en pariant sur un effet de cascade jusqu'aux plus démunis**, mais avec pour conséquence, à ce jour, de nouvelles fractures ou le renforcement d'anciennes.

Cette politique a certes à son actif des réalisations marquantes telles que :

- l'accès général à la nourriture ;
- une véritable démocratie qui fonctionne encore bel et bien ;
- le poids économique de l'Afrique du Sud qui reste d'actualité ;
- 7 millions de personnes qui ont gagné accès à l'eau courante ;
- 2 millions de foyers qui ont été connectés au réseau d'électricité en zone rurale ;
- des millions d'enfants qui bénéficient d'un meilleur accès à l'éducation, mais une éducation qui reste payante dès le primaire, donc non obligatoire et non fréquentée par les plus démunis ;
- 2 millions de logements qui ont été construits, etc.

Mais il faut certainement aussi s'inquiéter si l'on songe aux immenses espoirs de 1994 :

- la ségrégation socio-spatiale reste extrême avec 12 millions de sud-africains des anciens bantoustans à l'écart de l'économie nationale ;
- le SIDA reste un fléau ;
- la pauvreté n'est pas éradiquée ;
- le chômage se développe car l'économie dominée par le secteur tertiaire (69 % du PIB) produits des richesses mais peu d'emplois : il atteint actuellement 35 % après une perte de près de deux millions d'emplois depuis 1994 (le chômage était alors de 25 %) et frappe une large partie la population ;
- la répartition des terres ne s'est pas faite comme prévue avec à peine 10 % des terres qui auraient dû l'être ont été redistribuées entre 1994 et 2015, car il s'agit maintenant non pas de la donner aux pauvres mais à ceux qui peuvent garantir la compétitivité économique de leurs futures exploitations ;
- la criminalité reste une des plus forte au monde (voir article en Annexe 3) ;
- et la classe dirigeante est bien souvent accusée de corruption (voir article en Annexe 3) : la proximité du président ZUMA avec la famille GUPTA d'affairistes indiens en est l'exemple.



L'Afrique du Sud reste ainsi championne du monde de l'inégalité avec le fameux indice GINI à 63 %, avec un échec patent de la répartition équitable des revenus, malgré deux politiques lancées pour développer une classe moyenne et un entrepreneariat noirs :

- la politique d'*Affirmation Action* de discrimination positive destinée à privilégier l'emploi des groupes défavorisés qui a certes permis l'amorce du développement d'une classe moyenne africaine importante ;
- la politique du *Black Empowerment* destinée à donner accès aux Noirs dans le capital des entreprises et à développer un milieu d'affaires noir qui a permis l'émergence d'une minorité noire aisée et très visible ainsi que des relations, mais souvent entachées de corruption, entre milieux d'affaires noirs et la classe politique.

Autre alerte signalée par certains auteurs : les départs massifs du pays, surtout de jeunes Sud-Africains diplômés, (environ 900 000 blancs, soit 1/6 de la population blanche, depuis 1994, selon un rapport de l'Institut sud-africain des relations raciales). Cependant, il semblerait que la crise mondiale ait poussé certains à revenir et que dès 2009 le ratio se rapprochait d'un départ pour un retour.

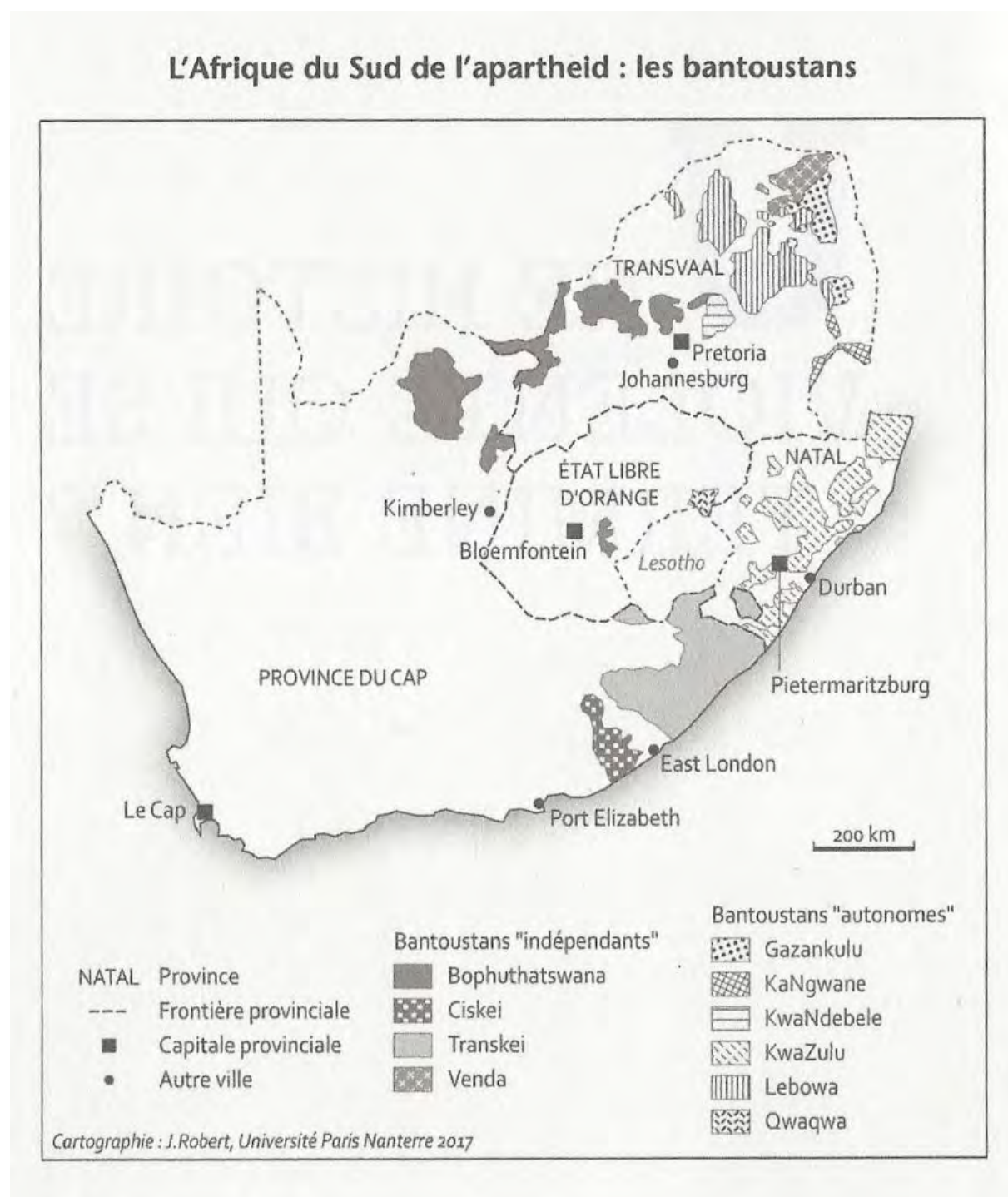
Ces problèmes constituent sans nulle doute les principales menaces et enjeux des quelques années à venir et notamment de l'échéance électorale de 2019 pour le remplacement du président Jacob ZUMA, avec pour prochaine échéance l'Assemblée générale de l'ANC en décembre 2017 (voir article de presse en Annexe 3) .

6. En conclusion ...

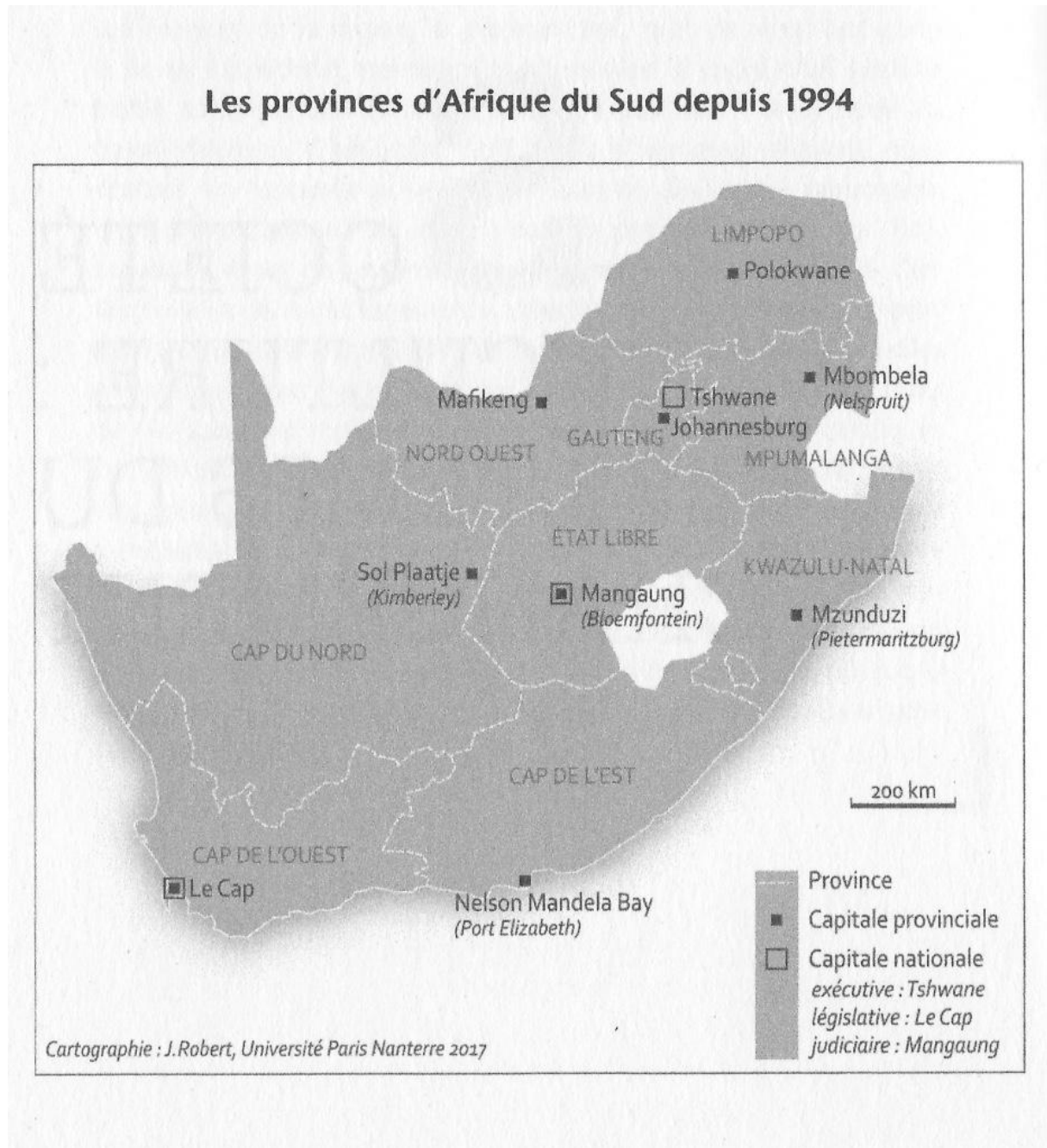
J'aimerais citer les belles paroles de Nelson MANDELA lors de sa déclaration devant la haute cour de justice de Pretoria pour sa défense le 20 avril 1964 au procès dit « de Rivonia », alors qu'il risquait la peine de mort pour sédition, avant d'être condamné aux travaux forcés à perpétuité :

*« Toute ma vie je me suis consacré à la lutte pour le peuple africain. J'ai combattu **contre la domination blanche** et j'ai combattu **contre la domination noire**. J'ai chéri l'idéal d'une société libre et démocratique dans laquelle toutes les personnes vivraient ensemble en harmonie et avec les mêmes opportunités. C'est un idéal pour lequel j'espère vivre et agir. Mais, si besoin est, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir »*

Annexe 1 : les bantoustans instaurés selon la loi de 1974



Annexe 2 : les nouvelles provinces d'Afrique du Sud depuis 1994



Annexe 3 : l'actualité du post apartheid dans la presse de 2017 (SUNDAY ARGUS, Cape Town, November 5, 2017)

SUNDAY ARGUS, Cape Town, Nov. 5, 2017	Conciliabule entre anciens disciples de MANDELA ou de leur veuve d'un de ces derniers en vue de l'élection du candidat à l'élection à la présidence de l'ANC en décembre 2017, candidat à l'élection à la Présidence de la République en 2019, pour la succession de ZUMA.
SUNDAY ARGUS, Cape Town, Nov. 5, 2017	Le dernier livre de Jacques PAUW : la critique ouverte de la corruption du Président ZUMA et de ceux qui l'aident à éviter la prison.
Police Minister Fikile Mkhosana has been talking tough on crime, but the police action that he announced has encouraged more brutal policing.	La violence de tous les jours en Afrique du Sud (entre noirs)
SUNDAY ARGUS, Cape Town, Nov. 5, 2017	Hommage à Oliver TAMBO, président en exil de l'ANC, celui qui a fait MANDELA, est mort avant d'avoir connu la fin de l'apartheid et disait : « ... you will realize that it is actually more difficult to keep the power than to wage a liberation war ». L'aéroport de Jo'burg porte son nom « O.R. TAMBO »

Annexe 4 : une histoire de drapeaux

Le **drapeau « arc-en-ciel »** est l'emblème national de la République d'Afrique du Sud depuis le 27 avril 1994, date des premières élections nationales non raciales que connaît alors ce pays en 342 années d'histoire et en 84 ans de démocratie parlementaire.

La couleur noire y est ajoutée alors que le pays vient de tourner une page noire de son histoire !

Le drapeau précédent adopté en 1928 pour l'Union sud-africaine étant trop lié à l'histoire de la seule communauté blanche du pays, le nouveau drapeau marque la fin de la symbolique blanche en Afrique du Sud et l'avènement d'une Afrique du Sud mélangée, image d'un Etat-nation reconstitué.



L'ancien drapeau national dit « oranje-blanje-blou » de l'Union sud-africaine de 1910, en vigueur de 1928 à 1994, comprenant les 3 couleurs orange, blanche, bleue de l'ancien Prinsenvlag néerlandais du XVII^{ème} siècle et, au centre de la bande blanche, de gauche à droite : l'Union Jack pour les colonies du Cap et du Natal ; le drapeau de l'Etat libre d'Orange ; et le drapeau du Transvaal.



Le nouveau drapeau de la République d'Afrique du Sud, en vigueur depuis le 27 avril 1994

Le nouveau drapeau se veut le reflet des principaux éléments de l'histoire sud-africaine en reprenant notamment toutes les couleurs utilisées par les différentes administrations sud-africaines et par les principaux groupes ethno-politiques du pays.

Il combine notamment le noir, le vert et le jaune, couleurs traditionnelles des mouvements noirs africains comme l'ANC avec celles de l'ancien drapeau national et des différents emblèmes des républiques boers (bleu, rouge/orange et blanc).

Dans son autobiographie, le président Frederik DE KLERK précisa que la version choisie de couleur rouge (dit rouge chili) était un compromis entre les couleurs orange (préférées par les Afrikaners) et le rouge sang (préférés par les Blancs anglophones et les Noirs).

Le motif central symbolise « la convergence des divers éléments de la société sud-africaine qui font la route ensemble et à l'unisson ».

D'autres significations existent : le bleu représente le ciel ; le vert, la terre africaine ; le blanc, les natifs européens ; le noir, la population noire ; le jaune, la richesse aurifère du pays ; le rouge, le sang versé pendant les conflits internes (Blancs/Blancs, Noirs/Noirs, Blancs/Noirs) ; et le « Y » renversé symbolise la jonction et l'union de toutes ces composantes.

Ou également : le bleu pour les fleuves ; le vert pour l'agriculture ; le blanc pour la paix ; le noir pour la force ; le jaune pour les minéraux ; et le rouge pour le sang.

Ou encore : le noir pour le peuple ; le rouge pour le sang ; le jaune pour la richesse aurifère du pays ; le bleu pour le ciel ; le blanc pour la paix ; et le vert pour la terre.

Annexe 5 : chronologie de l'apartheid (source WIKIPEDIA)

1948	victoire du Parti national de Daniel François MALAN, qui met en place la politique de l'apartheid selon laquelle les peuples de races différentes ne peuvent pas vivre ensemble dans l'égalité et l'harmonie ; dans un premier temps, ces nouvelles lois systématisent et institutionnalisent l'application de lois raciales déjà existantes en Afrique du Sud.
1949	loi sur l'interdiction des mariages mixtes (<i>Prohibition of Mixed Marriages Act</i>)
1950	- loi d'habitation séparée (<i>Group Areas Act</i>) répartissant racialement les zones urbaines d'habitation - loi d'immoralité (<i>Immorality Act</i>), qui lui est liée, pénalise les relations sexuelles entre Blancs et non Blancs : elle renforce le champ d'application d'une loi homonyme adoptée en 1927 - loi de classification de la population (<i>Population Registration Act</i>), distingue les individus selon leur catégorie raciale attribuée (Blancs, Noirs, Coloureds et Indiens) - loi de suppression du communisme (<i>Suppression of Communism Act</i>), permettant d'interdire tout parti politique catalogué comme communiste par le gouvernement
1952	- la loi sur les autorités bantoues (<i>Bantu Authorities Act</i>, Act No 68 of 1951) abolit le Conseil représentatif des indigènes et établit des autorités tribales autonomes (amorce de la création des bantoustans) - loi sur les laissez-passers (<i>Pass Laws Act</i>) faisant obligation aux Noirs ayant plus de 16 ans d'avoir sur eux un laissez-passer, c'est-à-dire un document ressemblant à un passeport intérieur qui stipulait s'ils avaient une autorisation de présence dans certains quartiers blancs au-delà des horaires de travail campagnes de défiance organisée par l'ANC avec de nombreuses arrestations de courte durée à la clé
1953	- loi sur les commodités publiques distinctes (<i>Reservation of Separate Amenities Act</i>) ségrégant les toilettes, fontaines et tous les aménagements publics - loi d'éducation bantoue (<i>Bantu Education Act</i>), concernant le programme scolaire des Noirs retrait du droit de grève aux travailleurs noirs, interdiction de la résistance passive.
1954	- loi de relocalisation des indigènes (<i>Native resettlement Act</i>) : permet de déplacer les populations noires vivant en zones déclarées blanches J.G. STRIJDOM succède à D.F. MALAN au poste de premier ministre (30 novembre)
1955	- rédaction de la Charte de la liberté (<i>Freedom Charter</i>) déclaration de principes adoptée par le Congrès de l'Alliance (<i>Congress of Alliance</i>), présidé par le chef Albert LUTULI, réunissant le Congrès national africain (ANC dont Nelson MANDELA était déjà à cette époque un des responsables éminents), le Parti communiste sud-africain, le Congrès des Démocrates et leurs alliés. La Charte de la liberté fut aussi reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies comme document politique officiel incarnant les exigences et aspirations de toutes les couches de la population sud-africaine - rapport de la Commission TOMLISON sur le développement des bantoustans (viabilité, organisation, financement)
1956	- loi sur le travail et les mines (<i>Mines and Works Act</i>) renforçant la discrimination raciale dans le monde du travail - renforcement de la loi sur le contrôle de la migration (<i>influx control</i>) en vigueur depuis 1923 retrait des populations coloured des listes électorales communes de la province du Cap et inscription sur des listes séparées malgré les manifestations organisées par les TORCH COMMANDOS et les BLACK SASH
1958	- mort de STRIJDOM, Hendrik VERWOERD, maître d'œuvre de la politique des bantoustans, devient premier ministre - début du procès de la trahison à l'encontre de 95 personnes, majoritairement membres de l'ANC ou du parti communiste sud-africain, accusés de haute trahison et de conspiration pour avoir voulu renverser le gouvernement par la violence et le remplacer par un État communiste
1959	- loi sur la promotion de gouvernements noirs autonomes (<i>Promotion of Bantu Self-Government Act</i>), spécificité de l'apartheid, renforçant l'autonomie des 10 entités autonomes ethniques reconnues sous administration tribale (bantoustans). Les pouvoirs exécutifs de ces autorités bantoues sont placés dans un Conseil exécutif comprenant un président, un vice-président et un membre de l'Autorité élu par ses pairs - la représentation des populations noires de la province du Cap à la chambre de l'assemblée (4 députés blancs) et au Sénat est supprimée (application en 1960)

	création du Congrès panafricain
1960	massacre de Sharpeville interdiction de l'African National Congress (ANC) et du Congrès panafricain. référendum sur la République (5 novembre) Prix Nobel de la Paix décerné à Albert LUTULI, président de l'ANC
1961	fin du procès de la trahison : après la relaxe successive de plus de 70 prévenus, les derniers accusés dont Nelson MANDELA sont acquittés, les juges estimant que la Couronne n'avait pas réussi à prouver que l'ANC recourait à la violence pour tenter de renverser le gouvernement début de la lutte armée avec Umkhonto we Sizwe, la « lance de la Nation », branche militaire de l'ANC, appelée aussi MK proclamation le 31 mai de la République d'Afrique du Sud (Charles SWART, membre éminent du Parti national, premier président d'Afrique du Sud), modification de la constitution et retrait du Commonwealth
1963 - 1964	procès dit « de Rivonia » : Nelson MANDELA est condamné à perpétuité pour sédition et enfermé avec d'autres chefs de l'ANC (SISULU, MBEKI, MOTSOLEDI, MLANGENI, et GOLDBERG) sur l'île pénitencier de Robben Island
1966	assassinat du premier ministre Hendrik VERWOERD, John VORSTER devient premier ministre
1968	exclusion de l'Afrique du Sud du comité international olympique - adoption du <i>Separate Representation of Voters Amendment Act</i> supprimant la liste électorale des électeurs coloured de la province du Cap. La représentation des populations coloured de la province du Cap à la chambre de l'assemblée (4 députés blancs) et au Sénat est supprimée et, à la place, un conseil représentatif des personnes coloured est créé
1970	- loi de citoyenneté des Noirs des homelands (<i>Black Homeland Citizenship Act</i>) « retirant » la citoyenneté sud-africaine aux Noirs issus de communautés ethniques relevant de bantoustans déjà créés - visite d'État du premier ministre John VORSTER au Malawi
1971	- visite officielle du président Hastings Kamuzu BANDA en Afrique du Sud : le Malawi, qui est l'un des seuls pays africains à entretenir des relations diplomatiques du plus haut niveau avec l'Afrique du Sud, nomme son premier ambassadeur noir, Joe KACHINGWE, à Pretoria - les diplomates de l'Ambassade du Malawi à Pretoria, personnes non-blanches, reçoivent le statut de « Blancs honoraires » leur permettant, par dérogation des lois de l'apartheid, d'avoir les mêmes droits que les Blancs (par exemple de se rendre dans les lieux publics réservés à ceux-ci). - ce statut a été accordé à un peuple entier (les Japonais) comme à des personnes individuellement
1976	- loi sur l'interdiction de l'accès à la formation professionnelle aux Noirs émeutes de Soweto à la suite de l'adoption d'un décret imposant l'Afrikaans comme langue d'enseignement générale dans les écoles bantoues du niveau secondaire (maths, sciences sociales, histoire et géographie) indépendance du Transkei (bantoustan de l'ethnie Xhosa), non reconnue par la communauté internationale
1977	embargo de l'ONU sur les ventes d'armes destinées à l'Afrique du Sud à la suite de la répression des émeutes de Soweto - mort en prison de Steve BIKO, chef de la « Conscience noire » indépendance du Bophuthatswana (bantoustan de l'ethnie Tswana), non reconnue par la communauté internationale
1978	- ouverture des premières boîtes de nuit multiraciales à Johannesburg, mais l'expérience ne dure qu'une année Pieter BOTHA devient premier ministre
1979	- abrogation de l'apartheid dans le Sud-Ouest africain (Namibie), administrée par l'Afrique du Sud assouplissement dans la réglementation du travail : les travailleurs noirs sont autorisés à se syndiquer, ce qui amène à la création de la « National Union Mine Workers » et à la COSATU indépendance du bantoustan Venda de l'ethnie éponyme, non reconnue par la communauté internationale
1981	indépendance du Ciskei, bantoustan, non reconnue par la communauté internationale

1982	- Nelson MANDELA est transféré à la prison de Pollsmoor dans la banlieue du Cap - création du Parti conservateur demandant un retour à un apartheid strict
1983	attentat de Church Street à Pretoria, commis par <i>Umkhonto we Sizwe</i>, la branche armée du Congrès national africain (ANC). L'attentat blessa plus de 200 personnes et causa la mort de 19 d'entre elles et fut considéré comme le plus sanglant des attentats commis au nom de la lutte contre l'apartheid référendum sur la constitution - création d'autorités locales noires élues pour gouverner les townships (mais les élections organisées en 1984 sont largement boycottées)
1984	- entrée en vigueur de la nouvelle constitution (validé l'année précédente par référendum) créant un parlement tri caméral ouvert aux Blancs, Indiens et Coloureds / Métis (suppression des conseils représentatifs Indiens et Coloureds), mais pas aux Noirs entrée au gouvernement de deux ministres Indiens et Coloureds (Amichand RAJBANSI et Allan HENDRICKSE) - la fonction de premier ministre est supprimée et le pouvoir exécutif intégralement confié au Président d'État (Pieter BOTHA) désormais chef d'État et de gouvernement Prix Nobel de la Paix décerné à Desmond TUTU, archevêque anglican du Cap et figure emblématique de la lutte contre l'apartheid
1985	révolte des townships - début des négociations secrètes entre représentants du gouvernement et ANC ouverture de lieux publics multiraciaux (cinéma, théâtre) : le quartier d'Hilbrow à Johannesburg devient emblématique du premier quartier non ségrégué et cosmopolite.
1986	l'état d'urgence est déclaré dans le pays guerre civile au Natal entre mouvements noirs des Zoulous anti-apartheid de l'ANC et ceux pro-apartheid de l'<i>Inkatha Freedom Party</i> (IFP), ces derniers bénéficiant de l'appui des forces de sécurité et de groupes paramilitaires du pouvoir blanc ; abolition des lois symboliques de l'apartheid comme le passeport intérieur (le <i>pass</i>), remplacé par un document d'identité unique pour tous les Sud-Africains - nomination du premier ambassadeur américain noir en Afrique du Sud - adoption par les États-Unis de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud nomination des premiers diplomates sud-africains non-blancs comme Bhadra RANCHOD nommé en 1987 ambassadeur d'Afrique du Sud auprès de la communauté européenne
1988	élections municipales : le parti conservateur, qui a nettement progressé au Transvaal et dans l'État libre d'Orange, tente de réinstaller dans les villes qu'il dirige la ségrégation (l'apartheid mesquin) dans les lieux publics comme les parcs ou cinéma (cas emblématique de Boksburg)
1989	création du Parti démocratique coalisant les différentes formations progressistes et réformistes du parlement - le Parti conservateur est confirmé comme la principale force de l'opposition parlementaire lors des Élections générales Frederik DE KLERK devient président de la République et annonce des réformes fondamentales
1990	- indépendance de la Namibie l'ANC, le Parti communiste et tous les mouvements noirs sont légalisés Nelson MANDELA est libéré, après vingt-sept ans de captivité début des négociations entre le gouvernement et les formations anti-apartheid (accords de Groote Schuur, accords de Pretoria)
1991	abolition des dernières lois piliers de l'apartheid (30 juin) mise en place de la Commission GOLDSTON chargée d'enquêter sur les violences imputées aux forces de sécurité et aux groupes politiques et paramilitaires pro-apartheid
1992	référendum sur la fin de l'apartheid auprès de la population blanche par lequel celle-ci appuie à 69 % les négociations constitutionnelles menées par le président de Klerk massacre de Boipatong perpétré par l'<i>Inkatha Freedom Party</i>, opposée à l'ANC, avec la complicité des forces de police et du Parti national, dans le but de déstabiliser les négociations en cours entre le

	président DE KLERK et Nelson MANDELA • massacre de Bisho, avec à la clé la reprise des négociations en cours entre le président DE KLERK et Nelson MANDELA
1993	• assassinat de Chris HANI, secrétaire général du Parti communiste sud-africain et chef militaire de Umkhonto we Sizwe, par des militants du parti conservateur • massacre de l'église Saint-James à Kenilworth dans la banlieue du Cap par des militants de l'Azanian People's Liberation Army, aile militaire du Congrès panafricain • Prix Nobel de la Paix attribué à Nelson MANDELA et Frederik DE KLERK • rédaction d'une constitution transitoire
1994	• rétrocession de l'enclave sud-africaine de Walvis Bay à la Namibie (février) • coup d'État au Bophuthatswana couplé à un soulèvement populaire contre le président Lucas MANGOPE forçant la réintégration du bantoustan dans l'Afrique du Sud pour participer aux élections générales (mars) • division au sein de l'Afrikaner Volksfront réunissant avec le Parti conservateur les formations blanches hostiles aux processus constitutionnelles et aux élections multiraciales : Constand VILJOEN fait scission et crée le front de la liberté pour participer aux élections générales • adoption d'un hymne et d'un nouveau drapeau national à titre transitoire (mars) • massacre de Shell House à Johannesburg : des manifestants de l'Inkatha Freedom Party sont tués par des gardes de l'ANC devant le quartier général du parti Johannesburg (28 mars) • premières élections nationales et non raciales au suffrage universel (27 avril) : le congrès national africain remporte les élections générales et Nelson MANDELA devient le premier Noir à accéder à la présidence sud-africaine • mise en place d'un gouvernement d'union nationale (ANC, Parti national et Parti zoulou)
1996 - 1998	• la Commission vérité et réconciliation, présidée par l'archevêque Desmond TUTU est chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises de 1960 à 1993 et d'éclaircir les crimes et exactions politiques commis au nom du gouvernement sud-africain, mais également les crimes et exactions commis au nom des mouvements de libération nationales. 22 000 victimes identifiées recevront chacune 3 900 dollars • adoption d'une nouvelle constitution et confirmation des hymnes et des emblèmes nationaux
1998 - 2008	• présidence de Thabo MBEKI
2008 - 2009	• présidence de Kgalema MOTLANTHE
2009 -	• présidence de Jacob ZUMA



DE KLERK



MANDELA



MBEKI



MOTHLANTE



ZUMA